

Déclaration d'évènement impliquant la participation de plus de 10 personnes dans l'espace public (version du 5/8/20)

établie en application du décret 2020-860 modifié du 10 juillet 2020

A transmettre à la sous-préfecture d'arrondissement du lieu de la manifestation au plus tard 5 jours francs avant la date de l'évènement

Je soussigné(e)

Organisme

Informe les services préfectoraux de la Haute-Loire que se tiendra dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public, l'évènement ci-dessous, impliquant la participation de plus de 10 personnes :

Objet de l'évènement

Date de l'évènement

Heure de début

Heure de fin

Lieu précis de l'évènement

Nombre prévisionnel de participants

Protocole sanitaire mis en place (*distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre 2 personnes, mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique*), et mesures prises pour en assurer l'application effective :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis obligatoire du maire de la commune du lieu de l'évènement

Avis favorable

Avis défavorable

Signature et cachet de la mairie

A

Le/...../.....

Signature de l'organisateur